

«La Gazette Syndicale»

N°25 mars 2015: La lettre d'information et d'éducation syndicale de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE d'Indre et Loire



« Ce qui manque le plus à l'ouvrier, c'est la science de son propre malheur » Fernand Pelloutier

Pour mettre à bas l'austérité!

Oui les politiques d'austérités sont triplement suicidaires : socialement, économiquement, politiquement;

Oui, nos revendications sont légitimes!

Oui, nous ferons reculer ce gouvernement parce que nos revendications portent les aspirations de la jeunesse, des retraités et de toute la classe ouvrière!

Alors en avant sans hésiter, pour faire suite à la décision du congrès confédéral :

Oui, préparons, partout où nous sommes présents, lors de réunions de syndicats, d'assemblées générales dans les entreprises, dans le public comme dans le privé, les conditions de la réussite de cette journée de grève interprofessionnelle que nous avons d'abord décidée.

Ce sont les représentants des syndicats F.O. dûment mandatés, lors du congrès confédéral de Tours qui ont massivement voté la résolution appelant à l'organisation d'une journée de grève interprofessionnelle !



Par Grégoire Hamelin S.G. de l'UD FO

Cette fois nous ne faisons pas cavalier seul ! La CGT est aujourd'hui à nos côtés. Ne négligeons pas que le syndicat autonome SUD nous a également rejoint avec la FSU.

Reconductible ou pas le mouvement à venir ?

Si la reconduite d'un mouvement revendicatif, ne se décide pas a priori, néanmoins il se prépare, et le socle solide d'un mouvement de grève, ce sont les revendications.

De ce dernier point de vue, partout faisons valoir en quoi nos revendications sont légitimes. Expliquons partout, sur nos lieux de travail, dans le privé comme dans le public, comment la crise au présent s'exprime et se matérialise ici et là.

L'expression de la construction du rapport de force c'est maintenant !

Massivement disons au patronat et gouvernement : la classe ouvrière en grève est debout et revendique !!

Alors en avant la musique, que le mouvement de revendications et de grève soit puissant !

Vive le syndicalisme libre et indépendant!

Vive la CGT-FO

Le « pacte de responsabilité » c'est 41 milliards d'exonérations diverses pour les entreprises, auxquelles il faut d'ores et déjà ajouter les 11 milliards distribués par le crédit impôt compétitivité (C.I.C.E.).

C'est 50 milliards de réduction budgétaire, dont 18 milliards sur le budget de l'état, 11 milliards sur les collectivités territoriales, 11 milliards sur celui de la protection sociale et 10 milliards sur celui de la sécurité sociale.



« Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire. »

F. Hollande, 09/02/06

Ces mesures sont de nature à entamer largement protection sociale et salaire différé. (en 2014 : 110 milliards € d'exonérations fiscales et sociales pour le patronat)

Dans ces conditions il n'y a pas d'autre issue que le recours au rapport de force par la grève.

Nous sommes en état de légitime défense !!!

Alors conformément à ce que nous avons décidé en congrès, exigeons :

le retrait du pacte de responsabilité !!

Préparons la mobilisation dans les entreprises en rédigeant des appels à la grève pour le 9 avril, des assemblées générales, des réunions de syndicats dans les entreprises, les établissements, les services et les administrations.

9 avril 2015
C'est TOUS ENSEMBLE,
dans la grève pour
faire reculer ce gouvernement !
Grève ! Grève ! Grève !

La CGT, Solidaires et la FSU nous ont rejoints dans cette appel à la grève.

Point de départ, point d'appui, cette grève du 9 avril voulue et prévue, s'inscrit dans la gradation des initiatives que nous avons prises pour construire le rapport de force pour faire reculer patronat et gouvernement qui n'ont de cesse de s'attaquer à tous les acquis de la classe ouvrière.

Il y aura un après 9 avril... Si le gouvernement ne retire pas sa loi Macron, il prend le risque que ce mouvement débouche sur une grève générale.

Fatalefo

Rien de bon dans la Loi Macron !

Depuis 1995 le train des contre-réformes s'accélère... A proprement parler la loi Macron n'est pas une énième contre-réforme, c'est une loi de déréglementation.

Le projet de loi Macron c'est, à l'origine, 106 articles et 19 ordonnances qui devraient suivre.

La loi Macron c'est l'extension du travail du dimanche au motif d'arguments fallacieux...

...Pour soit disant et par exemple, permettre à de riches chinois de dépenser sans compter dans « les zones touristiques internationales » où le travail sera autorisé tous les dimanches de l'année y compris jusqu'à minuit...

A qui veut-on faire croire que
(Suite au verso)

Loi Macron :
Au nom de la loi...
de l'entreprise...



Manolo sort le 49-3



Il tire et touche :
les conseils de prud'hommes,
le travail dominical, le code du travail...

La Gazette déplore de nombreuses autres victimes qui n'ont pas encore toutes été répertoriées...

Sur le site de l'UD FO 37 : toutes les résolutions du congrès confédéral.
Les vidéos des interventions du Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail F.O.,
du Secrétaire Général de l'UD FO 37, des délégués des syndicats du 37 mandatés au congrès.

Sur <http://37.force-ouvriere.org> :

rubriques, photos, vidéos, actualités sociales, vie des syndicats F.O., motions, déclarations, tracts et tous les RDV de l'UDFO37 !

...Suite de...

Rien de bon dans
la
Loi Macron

... Vie des syndicats...

c'est une réalité qui se constate: « On installe de plus en plus de sections dans les communes ».

(Suite du recto)

des riches touristes ont le désir impérieux d'acheter des produits de luxe le dimanche alors que ces derniers ont la possibilité d'acheter dans les zones détaxées que sont les aéroports...

Quant aux compensations pour les salariés travaillant le dimanche, elles sont renvoyées aux accords de branche et d'entreprise (no comment). ...

Les cerises sur le « gâteau-cadeau » que fait ce gouvernement au patronat sont nombreuses.

Il s'agit de faciliter les procédures de licenciement collectif (individuellement des personnes licenciées abusivement pourront ne pas être réintégrées à leur

Faciliter les licenciements c'est accroître le chômage !

poste de travail).

S'attaquer à la médecine du travail, à l'inspection du travail, au conseil des prud'hommes (en donnant un rôle accru aux magistrats professionnels - le juge départiteur- au détriment des conseillers prud'homoux). Ajoutons la volonté du législateur d'encadrer les sanctions encourues par les employeurs. La réglementation du travail de nuit, l'existence même des CHSCT sont menacées

La loi Macron s'attaque aussi au contrat de travail en proposant de modifier un alinéa de l'article 2064 du code civil qui dit que:

« ... Aucune convention ne peut être conclue à l'effet de résoudre les différends qui s'élèvent à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du code du travail... »

En modifiant cet article ainsi :

« le contrat de travail peut devenir un contrat de droit civil »,

la loi Macron permet de déroger à toute référence au droit du travail et aux conseils prud'homoux.

Oui, la loi Macron est une loi rétrograde, une loi du XIXe siècle qui propose en sus, pour le plus grand bonheur du MEDEF, une baisse de la fiscalité sur la distribution d'actions gratuites.

Ce texte de loi est le plus réactionnaire de tous les textes législatifs proposés depuis la création du conseil national de la résistance !!!

Combattre la loi Macron, c'est défendre nos droits, nos emplois, nos conditions de travail, c'est à tous points de vue un combat syndical.

Alors tous vent debout contre la loi Macron !

Ensemble, en colère et en grève, le 9 avril contre la loi Macron !!!

Fataléfo



De gauche à droite : *Éric Chanal, Dominique Thomas, Denis Vernon et Céline Péanne* - (Photo NR)

L'ancrage profond et véritable de ce syndicat sur le terrain tout à fait diversifié des communes du département tient à la fois de l'engagement militant mais aussi de la justesse des campagnes de la Confédération Générale du travail FO au sujet de la défense du Service Public républicain.

Et la Nouvelle République de reprendre les propos de Dominique Thomas Secrétaire Général des territoriaux F.O. d'Indre et Loire sur la défense des services publics, le refus des privatisations et la défense du statut !

Les territoriaux FO 37 dans les pages de la Nouvelle république.

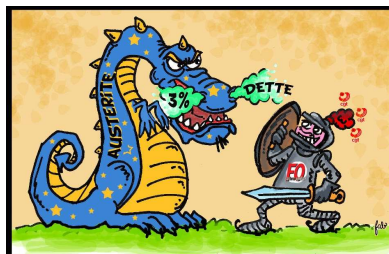
Ce n'est pas la première fois que le syndicat FO des territoriaux d'Indre-et-Loire fait l'actualité dans la presse mais ce n'est pas si banal.

D'abord rappelons la progression assez spectaculaire aux élections du 4 décembre 2014 de ce syndicat (voir «La Gazette n°23»)

Désormais première organisation syndicale au centre de gestion qui est la plus grosse structure du département (3521 agents), le syndicat des territoriaux a obtenu le plus grand nombre d'élus en C.T, et talonne désormais la CGT à moins de 3 points...

C'est dire qu'il faudra compter avec FO chez les territoriaux aujourd'hui plus qu'hier encore.

Selon Dominique Thomas, rapporte la Nouvelle République, la progression, l'ancrage sur le terrain au plus près des agents dans les communes, n'est pas un simple objectif



Oui, ce syndicat, comme tous les syndicats FO du département, s'insurge contre la dégradation des conditions de travail et les attaques contre le droit des salariés et le droit syndical.

Alors bien évidemment, pour la défense du service public, pour faire valoir leurs revendications, les militants et les adhérents de ce syndicat seront en grève et dans la rue le 9 avril 2015 à l'appel de leur confédération FORCE OUVRIERE !!

Correspondant de la Gazette



Le Conseil d'état vient de donner raison au syndicat départemental FO des services publics « Territoriaux » dans une affaire qui l'opposait à la mairie de Montlouis!!!

L'arrêt du Conseil d'Etat stipule qu'un fonctionnaire détaché pour raison syndicale :

« devrait conserver l'ensemble de ses primes et indemnités légalement attachées à l'emploi qu'il occupait avant sa décharge » mais aussi qu'il devrait bénéficier d'une prime instituée postérieurement à cette décharge dans la mesure où il aurait pu normalement y prétendre s'il avait conservé son emploi », c'est cela qui est notable et qui fera jurisprudence...Les experts juridiques ne se trompent guère. Un article est aussitôt paru dans le Dalloz actualités et consorts!

C'est une victoire syndicale, d'autant que les représentants syndicaux sont de plus en plus les victimes de pressions ou de mesures discriminatoires, devait déclarer Dominique Thomas secrétaire départemental à la presse à l'issue du combat et du verdict...

Félicitations de la Gazette

